Évaluation annuelle de la mise en oeuvre des programmes de stabilité et de convergence

2002/2016(INI) - 23/04/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Ioannis MARINOS (PPE-DE, GR) sur l'évaluation annuelle de la mise en ouvre des programmes de stabilité et de convergence. Compte tenu du faible taux de croissance (1,5 %) et du taux de chômage continuellement élevé (8,4 %) enregistrés en 2001 dans la zone euro, la commission indique que certains territoires de l'UE doivent renforcer leur processus de rattrapage et qu'il convient de prendre en compte le ralentissement de la croissance économique dans l'évaluation des programmes de convergence. Réitérant son attachement au pacte de stabilité et de croissance, et rappelant le cas de l'Allemagne et du Portugal, elle met néanmoins en garde contre le danger de voir le Pacte considérablement affaibli en l'absence de mesures à l'encontre des gouvernements nationaux qui assouplissent les contrôles des dépenses au cours des campagnes électorales. La commission met par ailleurs l'accent sur la nécessité de réduire les dépenses courantes dans les États où les dépenses sont particulièrement importantes, tout en veillant à ce que les baisses d'impôt permettent de limiter la pression fiscale sur le travail. Il importe également de promouvoir l'investissement et d'accélérer la mise en ouvre des réformes du marché du travail afin de pouvoir accroître la compétitivité. Enfin, la commission estime que la réforme des systèmes de retraite est une autre priorité.